

Services d'aide aux victimes du Nunavut

Rapport annuel 2024-2025

Justice communautaire, ministère de la Justice
Gouvernement du Nunavut

Table des matières

INTRODUCTION 3
SECTION 1 : FONDS D'AIDE AUX VICTIMES DU NUNAVUT 4
COMITÉ D'AIDE AUX VICTIMES 4
COORDINATION DU PROGRAMME FAV 4
PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS 5
DÉFIS 5
RAPPORT FINANCIER DU FONDS D'AIDE AUX VICTIMES 6
SECTION 2 : PROGRAMME DE FORMATION À L'INTENTION DES VICTIMES DU NUNAVUT 6
PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS 6
PROGRAMME DES INFIRMIÈRES EXAMINATRICES EN CAS D'AGRESSION SEXUELLE (SANE) 8
DÉFIS 9
SECTION 3 : PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉPLACEMENT DES VICTIMES DU NUNAVUT 10
PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS 10
PARTICIPATION AUX INSTANCES JUDICIAIRES 10
DÉFIS 14
SECTION 4 : FONDS D'URGENCE DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU NUNAVUT (FUVACN) 14
PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS 14
COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES DU SYSTÈME JURIDIQUE 15
DÉFIS 15
SECTION 5 : UNITÉ DE LIAISON POUR L'INFORMATION À L'INTENTION DES FAMILLES 15
PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS 16
PARTENARIAT INTERGOUVERNEMENTAL 16
ÉVÈNEMENTS POUR LA JOURNÉE DE LA ROBE ROUGE 16
COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES DU SYSTÈME JURIDIQUE 16
DÉFIS 17
SECTION 6 : ORIENTATION FUTURE – SERVICES D'AIDE AUX VICTIMES DU NUNAVUT 17
ANNEXE A : RAPPORT FINANCIER DU FONDS D'AIDE AUX VICTIMES 2024-2025 18

INTRODUCTION

Les Services d'aide aux victimes du Nunavut font partie de la Division de la justice de proximité du ministère de la Justice. Ils regroupent cinq programmes principaux :

1) le Fonds d'aide aux victimes du Nunavut,
2) le Programme de formation à l'intention des victimes du Nunavut,
3) le Programme de soutien au déplacement des victimes du Nunavut,
4) le Fonds d'urgence des victimes d'actes criminels du Nunavut, et
5) l'Unité de liaison pour l'information à l'intention des familles.

En avril 2011, les Services d'aide aux victimes du Nunavut ont commencé à recevoir un financement du ministère de la Justice du Canada pour fournir des services et des ressources aux victimes ainsi que pour élaborer et mettre en œuvre des séances de formation et du matériel éducatif pour les fournisseurs de services de première ligne. Ce financement du ministère de la Justice offre également un soutien financier pour permettre aux victimes d'actes criminels et à leurs familles de se déplacer pour participer aux instances judiciaires. L'entente de financement actuelle est en vigueur jusqu'en mars 2026.

Depuis juillet 2017, les Services d'aide aux victimes du Nunavut ont reçu un financement du ministère de la Justice du Canada pour mettre sur pied l'Unité de liaison pour l'information à l'intention des familles. L'Unité de liaison pour l'information à l'intention des familles vient ajouter aux travaux de l'Enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) en fournissant un soutien et des services aux familles touchées. Le contrat entre les Services d'aide aux victimes du Nunavut et le ministère de la Justice du Canada a été renouvelé le 1er avril 2025, et le financement prendra fin le 31 mars 2030.

Les postes dans le cadre des Services d'aide aux victimes du Nunavut sont financés par le ministère de la Justice du Canada et le gouvernement du Nunavut. Le ministère de la Justice du Canada finance deux postes de coordonnateur des renseignements et de l'orientation, situés à Iqaluit et à Cambridge Bay. Le gouvernement du Nunavut finance le poste de gestionnaire des Services d'aide aux victimes et assure le financement de trois hameaux du Nunavut — Pond Inlet, Arviat et Pangnirtung — par le biais d'accords de contribution pour soutenir l'emploi d'un coordonnateur local des soins aux victimes dans chaque communauté.

Un financement supplémentaire pour soutenir les programmes des Services d'aide aux victimes du Nunavut a été obtenu à l'automne 2023. Les ministères des Services à la famille et de la Justice ont signé un protocole d'entente (PE) pour collaborer à la mise en œuvre d'initiatives pour mettre fin à la violence fondée sur le genre. Le PE a permis au ministère de la Justice d'accéder aux fonds fournis dans le cadre d'un accord de quatre ans entre le ministère des Services à la famille et Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC).

SECTION 1 : FONDS D'AIDE AUX VICTIMES DU NUNAVUT

La *Loi sur les victimes d'actes criminels* a constitué le Fonds d'aide aux victimes du Nunavut (FAV) et prévoit la formation d'un comité d'aide aux victimes chargé d'attribuer les fonds. Cette partie du rapport est préparée conformément à l'article 10 de la *Loi sur les victimes d'actes criminels* qui exige que le comité fasse rapport sur ses activités à la fin de chaque exercice financier.

Le Fonds d'aide aux victimes est un fonds spécial constitué à partir des recettes provenant des suramendes compensatoires en vertu du *Code criminel du Canada*. Les fonds sont utilisés pour soutenir les projets et activités communautaires qui offrent des services et de l'aide aux victimes d'actes criminels, y compris :

- de la **formation** visant à sensibiliser les travailleurs communautaires à l'égard des besoins et des situations particulières des victimes d'actes criminels;
- des **services de première ligne** afin de venir en aide aux victimes en situation de crise, de leur offrir un soutien personnalisé, un suivi et des renseignements, et de les aiguiller vers d'autres services;
- des **activités de sensibilisation et d'information du public** sur les droits et les responsabilités des victimes, les services disponibles, le système de justice pénale et ses procédures, et les questions relatives aux victimes d'actes criminels;
- des **projets de recherche** sur les pratiques exemplaires pour régler les problèmes auxquels sont confrontées les victimes d'actes criminels partout au Canada et élaborer des stratégies qui appuient les Nunavoises et Nunavois victimes d'actes criminels.

Un appel de propositions de projets est généralement annoncé dans toutes les communautés du Nunavut une fois par année. Les membres du comité d'aide aux victimes examinent les propositions de projets et envoient les projets recommandés au ministre de la Justice à des fins d'approbation.

COMITÉ D'AIDE AUX VICTIMES

Le comité d'aide aux victimes est composé de membres nommés par le ministre de la Justice pour un mandat allant jusqu'à trois ans. Les membres du comité sont des membres respectés de la communauté qui possèdent des connaissances et de l'expérience dans le traitement des questions de justice et sociales.

Un appel de candidatures et de nominations pour les membres du comité d'aide aux victimes a été publié en mars 2025 pour pourvoir les trois postes vacants. Malheureusement, l'appel n'a pas permis de trouver de candidats appropriés, et les trois postes sont restés vacants pendant l'exercice 2024-2025.

COORDINATION DU PROGRAMME FAV

Le Fonds d'aide aux victimes (FAV) est administré par un coordonnateur des soins aux victimes, dont le rôle est de fournir un soutien administratif dans les domaines suivants :

- **Le comité d'aide aux victimes :** Assurer la formation nécessaire pour aider le comité à remplir son mandat et à atteindre ses objectifs et offrir une plateforme permettant aux membres du comité de partager des informations sur les difficultés auxquelles sont confrontées les victimes d'actes criminels dans leurs régions respectives et de discuter des stratégies pour résoudre ces problèmes.
- **Les requérants du Fonds d'aide aux victimes :** Soutenir les requérants dans le processus de rédaction de propositions et de rapports et aider les particuliers ou les organisations non gouvernementales à élaborer des projets efficaces qui s'harmonisent avec la guérison et l'autonomisation des survivants d'actes criminels.
- **La sensibilisation du public :** Mettre en place des initiatives visant à augmenter la sensibilisation du public envers les conséquences de la victimisation et le soutien offert dans les communautés du Nunavut.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Le ministère de la Justice a utilisé les fonds mis à disposition par le PE avec le ministère des Services à la famille pour soutenir la continuité des programmes du Fonds d'aide aux victimes. Dans le cadre de cet arrangement de financement, 150 000 $ par an étaient alloués pour soutenir des projets communautaires et compléter les fonds disponibles via le Fonds d'aide aux victimes.

Quatre communautés — Arviat, Pangnirtung, Pond Inlet et Rankin Inlet — ont utilisé ce financement pour mettre en œuvre des projets communautaires axés sur le transfert de connaissances et de compétences, la connexion culturelle et les possibilités thérapeutiques pour les survivants.

DÉFIS

Un appel à propositions de projet a été publié en mars 2025, et cinq propositions de projet ont été reçues. Cependant, le comité d'aide aux victimes (CAV) n'avait aucun membre désigné pour examiner les propositions, et par conséquent, les demandes n'ont pas pu être traitées par le processus régulier du Fonds d'aide aux victimes.

Malgré ce défi, le programme a pu soutenir les projets communautaires décrits ci-dessus grâce au financement mis à disposition dans le cadre du PE avec le ministère des Services à la famille. Dans le cadre des procédures opérationnelles de ce financement du PE, les projets n'ont pas besoin d'être examinés ou approuvés par le CAV. Au lieu de cela, les projets sont examinés et approuvés par la Division de la justice de proximité, ce qui permet au programme de continuer à soutenir les initiatives communautaires malgré l'absence de membres du CAV.

RAPPORT FINANCIER DU FONDS D'AIDE AUX VICTIMES

Voir l'**annexe A : Rapport financier du Fonds d'aide aux victimes 2024-2025.**

SECTION 2 : PROGRAMME DE FORMATION À L'INTENTION DES VICTIMES DU NUNAVUT

Le Programme de formation à l'intention des victimes du Nunavut a été établi pour accroitre le soutien et les services de première ligne offerts aux victimes d'actes criminels et pour accroitre la sensibilisation et la formation des fournisseurs de services grâce à des partenariats stratégiques avec d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Son objectif est d'accroitre la qualité de l'aide et des services, adaptés sur le plan culturel, offerts aux victimes d'actes criminels au Nunavut et d'atténuer les préjudices qu'entraine la criminalité.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Le personnel des Services d'aide aux victimes du Nunavut a participé à des formations et à des occasions de perfectionnement professionnel tout en coordonnant et en animant des séances d'information et des ateliers à travers le Nunavut. Au total, 15 séances d'information et ateliers ont été dispensés pour accroitre la sensibilisation et la compréhension des besoins des victimes et pour renforcer les connaissances et les capacités des prestataires de services à répondre de manière appropriée aux victimes d'actes criminels. Les participants comprenaient des agents de la GRC, des travailleurs sociaux, du personnel infirmier, du personnel en santé mentale, des intervenants communautaires et des travailleurs des refuges.

Formation pour le personnel des Services d'aide aux victimes du Nunavut

Formation du personnel en personne

- En 2024-2025, les Services d'aide aux victimes du Nunavut ont accueilli trois nouveaux membres du personnel qui ont reçu une formation individuelle en interne dans leurs communautés respectives d'Iqaluit, de Pangnirtung et de Pond Inlet. Cette formation comprenait le soutien aux clients virtuellement, pendant les audiences mobiles et une formation sur le terrain par le personnel chevronné des Services d'aide aux victimes.
- L'équipe des Services d'aide aux victimes du Nunavut a participé à un échange de connaissances d'une semaine avec le Toba Centre for Children and Youth à Winnipeg**.** Le Toba Centre coordonne une approche collaborative pour les enquêtes sur la violence envers les enfants et la réponse à ces situations. Cet échange de connaissances a permis à l'équipe des Services d'aide aux victimes du Nunavut d'apprendre les pratiques, les services et l'approche collaborative du Centre. L'échange était particulièrement pertinent car certains

clients des Services d'aide aux victimes du Nunavut de la région du Kivalliq reçoivent également des services par l'intermédiaire du Toba Centre.

- L'équipe des Services d'aide aux victimes du Nunavut a organisé une réunion stratégique de quatre jours à Rankin Inlet pour neuf employés du gouvernement du Nunavut et des travailleurs contractuels. La réunion a rassemblé l'équipe pour renforcer la collaboration, rafraichir les approches de prestation de services et cerner des occasions d'utiliser efficacement les ressources disponibles. Elle a également fourni une occasion d'aligner les priorités et de soutenir une prestation de services cohérente dans les communautés.

Formation en ligne

Le personnel des Services d'aide aux victimes a participé à des programmes de formation en ligne, notamment sur les sujets suivants :

- Passer à l'action : aider les victimes plus âgées de fraude financière par VictimsOfCrime.org.
- Stratégies pour désarmer les auteurs de violence familiale.
- Séance d'écoute virtuelle : Exploitation financière.
- Programme jeunesse : Exposer l'exploitation.
- Harcèlement et violence en milieu de travail contre les populations 2ELGBTQI+.
- Symposium annuel sur la prévention de la violence chez les jeunes et programme de formation des animateurs.
- Identifier les voies de divulgation des abus sexuels envers les enfants : ce que nous savons et ce que nous devons savoir.
- Programme d'éducation et de prévention de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle.
- Cours de formation des Services d'aide aux victimes de la région de Durham, y compris leur série sur la traite de personnes.

Formation et ressources pour les partenaires du secteur de la justice, les parties prenantes et le public

En 2024-2025, le personnel des Services d'aide aux victimes du Nunavut a tenu 15 séances d'information dans les communautés du Nunavut, notamment Arviat, Cambridge Bay, Clyde River, Sanirajak, Kimmirut, Kinngait, Kugluktuk, Igloolik, Iqaluit, Pangnirtung, Pond Inlet, Rankin Inlet, Resolute Bay, Sanikiluaq et Whale Cove. Les séances de formation et les ateliers ont été adaptés aux besoins de chaque communauté et ont accueilli plus de 150 participants.

Les séances d'information, les formations et les ateliers ont été dispensés aux prestataires de services de première ligne, y compris des agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), des travailleurs sociaux, des conseillers en santé mentale et d'autres fournisseurs de services communautaires. Les séances étaient axées sur la promotion de la sensibilisation culturelle, de la sécurisation culturelle et des pratiques tenant compte des traumatismes lors du travail avec les victimes d'actes criminels dans divers contextes de services.

Les séances d'information et les ateliers comprenaient :

Semaine des victimes et survivants d'actes criminels 2024

Le personnel des Services d'aide aux victimes du Nunavut a organisé des évènements dans quatre communautés – Cambridge Bay, Iqaluit, Rankin Inlet et Pond Inlet – à l'occasion de la Semaine nationale des victimes et survivants d'actes criminels 2024. Les évènements ont offert des occasions de sensibiliser aux services aux victimes, de reconnaitre les expériences des victimes et des survivants d'actes criminels, et de mettre en relation les membres de la communauté avec le soutien et les ressources disponibles.

Programme des infirmières examinatrices en cas d'agression sexuelle (SANE)

Grâce à un financement mis à disposition dans le cadre du PE avec le ministère des Services à la famille, et soutenu par le financement de Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC), les Services d'aide aux victimes du Nunavut se sont associés au ministère de la Santé pour offrir un programme des infirmières examinatrices en cas d'agression sexuelle (SANE) aux infirmières et aux travailleurs de la santé dans tout le territoire.

Les Services d'aide aux victimes du Nunavut ont travaillé en étroite collaboration avec l'équipe de l'Hôpital général Qikiqtani pour financer la formation spécialisée de neuf infirmières sur l'utilisation et l'administration des trousses d'examen médicolégal pour victimes d'agression sexuelle ainsi que sur la collecte et la conservation des preuves médicolégales pour les procédures pénales. Le financement couvrait 40 heures de formation en ligne et deux jours de préceptorat en personne requis pour obtenir avec succès la certification.

Conférence des Services d'aide aux victimes – octobre 2024

Le personnel des Services aux victimes du Nunavut a tenu une conférence territoriale en octobre 2024, offrant aux prestataires de services de première ligne des occasions de participer à des formations et des ateliers axés sur une meilleure compréhension des besoins des victimes et des survivants.

Les Services d'aide aux victimes du Nunavut se sont associés à l'Unité d'enquête spéciale de la GRC, au Service des poursuites publiques du Canada, à l'Association internationale des infirmières et infirmiers légistes et à un neurochirurgien spécialisé dans les lésions cérébrales traumatiques associées à la violence conjugale. Ensemble, les partenaires ont fourni une gamme de présentations et d'occasions d'apprentissage aux participants des ministères de la Santé et de la Santé mentale, des Services à la famille et de l'Éducation, ainsi qu'aux refuges pour femmes et à d'autres organismes sans but lucratif.

Collaboration avec les partenaires du système juridique

Les coordonnateurs des soins aux victimes ont participé à divers groupes de travail et initiatives

comprenant :

- **Réunion des parties prenantes sur la violence entre partenaires intimes :** Les coordonnateurs des soins aux victimes ont participé et contribué aux réunions du Conseil Qulliit de la condition féminine du Nunavut et des intervenants du ministère des Services à la famille afin de discuter de la violence entre partenaires intimes (VPI) et de mieux comprendre les problèmes qui touchent les Nunavoises et Nunavois victimes de VPI.
- **Comité d'examen des enquêtes sur les agressions sexuelles :** Ce comité a été créé par la GRC pour appuyer la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe. Ce comité permet d'effectuer des examens supplémentaires de dossiers dans les enquêtes sur les agressions sexuelles qui sont considérées au départ comme non fondées.
- **Groupe de travail sur l'examen des cas du centre de soutien des enfants et des jeunes d'Umingmak :** Ce groupe de travail est dirigé par le centre de soutien des enfants et des jeunes d'Umingmak pour examiner les cas du centre afin de garantir les pratiques exemplaires. Les divers intervenants, tels que la GRC, le ministère des Services à la famille et les Services d'aide aux victimes du Nunavut, sont invités à examiner le processus d'aiguillage et à formuler des recommandations pour améliorer les processus du Centre Umingmak.
- **Mobilisation régionale dans le cadre de la Stratégie en matière de justice autochtone :** Le coordonnateur des soins aux victimes a assisté à la séance de mobilisation régionale organisée par Justice Canada afin de recueillir des commentaires et des suggestions sur l'élaboration de la Stratégie en matière de justice autochtone.
- **Groupe de travail sur l'accès à la justice :** Ce groupe de travail est dirigé par le Barreau du Nunavut. Le coordonnateur des soins aux victimes a assisté à de nombreuses réunions tout au long de l'année pour aider à élaborer un manuel de ressources à plusieurs niveaux contenant des informations faciles d'accès, pertinentes et à jour pour les fournisseurs de services de première ligne et le grand public.
- **Collaborations avec les initiatives de sécurité des armes à feu :** En réponse à deux incidents de violence liée aux armes à feu dans la communauté de Kimmirut, une table ronde a eu lieu avec les prestataires de services de première ligne, la GRC, du personnel infirmier, un conseiller en santé mentale, un représentant en santé communautaire et des partenaires communautaires lors de la réunion du conseil de hameau pour discuter d'initiatives visant à sensibiliser à la sécurité des armes à feu et aux services de soutien aux victimes.
- **Évènement « Take Back the Night » :** Cet évènement a eu lieu à Cambridge Bay pendant la Semaine de sensibilisation à la santé mentale et comportait une marche suivie d'une présentation d'organismes de première ligne.

DÉFIS

Le personnel des Services d'aide aux victimes du Nunavut a besoin d'une formation continue pour rester à jour sur les pratiques exemplaires et les approches tenant compte des traumatismes pour soutenir et servir les membres de la communauté. Le roulement continu des prestataires de services de première ligne présente un défi supplémentaire, rendant la formation annuelle essentielle pour garantir que le personnel nouveau et existant possède les connaissances, les compétences et les outils nécessaires pour fournir un soutien cohérent et tenant compte des traumatismes aux victimes et survivants.

SECTION 3 : PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉPLACEMENT DES VICTIMES DU NUNAVUT

Le Programme de soutien au déplacement des victimes du Nunavut offre un soutien financier aux victimes et aux survivants d'actes criminels qui leur permet de se déplacer et de participer aux instances judiciaires qui se déroulent à l'extérieur de leurs communautés d'origine. Cela comprend le soutien financier pour le transport aérien, l'hébergement et les repas pour la durée des instances judiciaires. Ce programme permet au personnel des Services d'aide aux victimes du Nunavut de se rendre dans différentes communautés du Nunavut pour offrir un appui aux victimes et à leurs familles avant, pendant et après les instances judiciaires.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Participation aux instances judiciaires

Un soutien fondé sur les traumatismes est essentiel pour minimiser les préjudices et réduire la revictimisation. Dans le cadre du Programme de soutien au déplacement des victimes du Nunavut, les victimes ont la possibilité de choisir des membres de leur famille ou des amis proches (personne de soutien) pour les accompagner pendant qu'elles témoignent et racontent leur traumatisme. En ayant une personne de soutien qui les accompagne, les victimes et les survivants d'actes criminels bénéficient d'un environnement physiquement et émotionnellement sécuritaire.

Le Programme de soutien au déplacement des victimes du Nunavut permet également aux familles d'assister aux audiences préliminaires, aux procès et aux audiences de détermination de la peine pour des infractions criminelles comme un homicide et une tentative d'homicide. Le fait de permettre aux familles d'assister à ces audiences les aide à trouver un moyen de mettre un terme à leur souffrance en leur donnant la possibilité de préparer des déclarations de la victime et d'accéder à des renseignements sur leurs proches grâce à des renseignements partagés et établis au cours de l'instance.

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, le personnel des Services d'aide aux victimes du Nunavut a assisté à vingt-et-une (21) audiences mobiles dans dix (10) communautés : Arviat, Cambridge Bay, Kugluktuk, Igloolik, Iqaluit, Pangnirtung, Pond Inlet, Rankin Inlet, Resolute Bay et Sanikiluaq. Le

personnel a apporté son soutien aux victimes et à leurs familles avant, pendant et après les procédures judiciaires. Le soutien comprenait une aide à l'accès aux services de mieux-être mental, y compris des conseillers communautaires traditionnels, des membres du clergé et des conseillers cliniques, pendant et après des procédures judiciaires difficiles.

Au total, vingt-deux (22) clients ont accédé au financement du programme au cours de l'exercice. Dix-neuf (19) clients ont voyagé depuis des communautés de tout le Nunavut, notamment Arviat, Cambridge Bay, Chesterfield Inlet, Coral Harbour, Kimmirut, Kugluktuk, Iqaluit, Naujaat, Rankin Inlet, Sanikiluaq, Taloyoak et Whale Cove. Trois (3) clients ont voyagé depuis l'extérieur du Nunavut, y compris d'Ottawa, en Ontario; de Regina, en Saskatchewan; et de Winnipeg, au Manitoba. Un client a voyagé depuis Ulukhaktok, des Territoires du Nord-Ouest.

Parmi les autres soutiens et services offerts par le coordonnateur de l'élaboration des Services d'aide aux victimes par l'entremise du Programme de soutien au déplacement des victimes du Nunavut figurent :

- l'orientation et l'accompagnement au tribunal;
- l'éducation des victimes d'actes criminels sur leurs droits à l'information, à la participation, à une restitution et à la protection;
- des pressions afin qu'une ordonnance de restitution soit prise en charge lors des instances judiciaires;
- la fourniture de soutien et de conseils aux victimes dans la préparation et la présentation des déclarations de la victime et des déclarations d'impact sur la communauté;
- des pressions pour obtenir de l'aide pour faciliter le témoignage des victimes, le cas échéant;
- de l'aide aux victimes pour la demande d'engagement à ne pas troubler la paix publique;
- de l'aide aux victimes pour s'inscrire auprès du Service correctionnel du Canada et de la Commission des libérations conditionnelles du Canada après la condamnation d'un contrevenant.

Collaboration avec les partenaires du système juridique

Le coordonnateur de l'élaboration de programmes pour les victimes travaille en collaboration avec le personnel de la Division des services correctionnels du ministère de la Justice pour aviser les victimes d'actes criminels lorsqu'un contrevenant dépose une demande de libération anticipée ou de permis d'absence temporaire pour raisons humanitaires. Il s'agit d'un service important pour les victimes, car il leur permet de se préparer mentalement pour le retour d'un contrevenant dans la communauté. Dans le cadre de son rôle, le coordonnateur de l'élaboration de programmes pour les victimes informe les victimes de la libération d'un contrevenant et aide chaque victime à accéder aux ressources appropriées, comme des services-conseils et des mesures de protection supplémentaires, comme des demandes d'ordonnance de protection d'urgence ou d'obligation de ne pas troubler la paix publique.

Le coordonnateur de l'élaboration de programmes pour les victimes et le Service des poursuites pénales du Canada continuent de travailler en partenariat pour partager les frais d'hébergement des témoins victimes et de leurs personnes de soutien pour qu'ils puissent comparaitre et témoigner devant le tribunal à l'extérieur de leur communauté d'origine. Il s'agit d'un partenariat important, car il permet aux victimes d'avoir leurs réseaux de soutien à leurs côtés lorsqu'elles se souviennent d'évènements traumatisants tout en témoignant au tribunal.

Les Services d'aide aux victimes du Nunavut continuent de renforcer leurs partenariats avec d'autres intervenants judiciaires tels que le Groupe des crimes majeurs de la GRC afin d'améliorer la capacité du personnel des Services d'aide aux victimes de diffuser de l'information aux victimes et aux membres de leur famille au sujet des enquêtes policières en cours.

Le coordonnateur de l'élaboration de programmes pour les victimes entretient également des collaborations avec divers partenaires afin d'offrir un soutien et des services complets aux victimes

d’actes criminels et à leurs familles. Ces services vont du soutien au revenu et de l’aide financière aux formes cliniques, communautaires et traditionnelles de services-conseils. Les partenaires comprennent des représentants du ministère des Services à la famille et de la Division de la santé mentale du ministère de la Santé du gouvernement du Nunavut, la division Vivre en santé de la municipalité de Cambridge Bay et des organismes à but non lucratif tels que la Ilisasqsivik Society de Clyde River et le centre d’amitié Pulaarvik Kablu de Rankin Inlet.

DÉFIS

Au début de l'exercice 2024-2025, nous avons dû faire face à des défis opérationnels en raison d'un manque de personnel. Cependant, au cours de l'année, nous avons recruté et formé trois (3) nouveaux membres du personnel et rationalisé le système de prestation.

SECTION 4 : FONDS D'URGENCE DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU NUNAVUT (FUVACN)

Le Fonds d'urgence des victimes d'actes criminels du Nunavut (FUVACN) a été établi pour répondre aux besoins pratiques immédiats des victimes et pour compenser le fardeau financier découlant d'infractions criminelles en offrant un soutien financier à court terme pour les dépenses liées au nettoyage des lieux de crime, aux funérailles et aux salons funéraires, au rapatriement et aux dépenses de déplacement connexes.

Le FUVACN viendra compléter d'autres programmes de financement tels que les services de soutien au deuil et fondés sur la compassion offerts par Nunavut Tunngavik Incorporated aux Nunavoises et Nunavois qui pleurent un être cher.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice 2024-2025, le Fonds d'urgence des victimes d'actes criminels du Nunavut a aidé quatre (4) familles de quatre (4) communautés du Nunavut – Iqaluit, Naujaat, Sanikiluaq et Resolute Bay – et une (1) localité hors territoire – Ottawa.

Les dépenses du fonds ont aidé à couvrir les dépenses engagées telles que :

- Évacuation d'urgence, hébergement dans des hôtels, articles essentiels pour une nuitée et repas pour les victimes d'actes criminels.
- Nettoyage des lieux de crime/de déchets biologiques.
- Frais de voyage pour les membres de la famille afin de rendre visite à un proche sur le point de mourir après une agression grave.
- Frais de voyage pour assister aux funérailles d'un membre de la famille décédé.
- Dépenses du salon funéraire, y compris le cout d'un cercueil et le transport avec un corbillard;
- Frais d'inhumation à Iqaluit.
- Remplacement des articles de maison (canapé, lit) qui ont dû être retirés pendant le nettoyage.

D’autres soutiens et services non financiers sont proposés aux clients :

- Aiguillage vers les groupes des crimes majeurs de la GRC et les services d’aide aux victimes d’autres administrations (Ottawa).
- Orientation des clients vers des services-conseils à distance et prise en charge des couts des rendez-vous.

Collaboration avec les partenaires du système juridique

Le personnel des Services d’aide aux victimes du Nunavut a travaillé avec le Groupe des crimes majeurs de la GRC, le bureau du coroner en chef du Nunavut, le ministère des Services communautaires et gouvernementaux du gouvernement du Nunavut, les hameaux et les salons funéraires du Nunavut et d’Ottawa, afin d’offrir des services intégrés aux familles en deuil qui planifient le transport de leurs proches vers leur dernier lieu de repos.

DÉFIS

Il y avait des défis opérationnels dans l'administration du Fonds d'urgence des victimes d'actes criminels du Nunavut liés aux processus d'approvisionnement impliquant des fournisseurs hors territoire. Certaines de ces exigences et certains processus d'approvisionnement étaient inconnus du personnel des Services d’aide aux victimes, ce qui a entrainé certaines inefficacités et des retards pendant que le personnel se familiarisait avec les exigences des différentes administrations et les procédures des partenaires externes.

SECTION 5 : UNITÉ DE LIAISON POUR L’INFORMATION À L’INTENTION DES FAMILLES

L’Unité de liaison pour l’information à l’intention des familles du Nunavut est un programme de ressources qui a été établi en tant que centre à guichet unique pour fournir divers soutiens aux familles des FFADA. Ce programme est administré par le coordonnateur des renseignements et de l’orientation.

Les soutiens auxquels on peut accéder par l’intermédiaire du programme de l’Unité de liaison pour l’information à l’intention des familles comprennent :

- **Information :** aide à la navigation dans le système pour les familles qui cherchent à accéder à des dossiers de tiers sur leurs proches disparus ou assassinés;
- **Ateliers de guérison :** orientation et coordination de séances de guérison de groupe ou individuelles pour les membres de la famille, avec options pour les facilitateurs d’un bassin d’ainés, de conseillers thérapeutiques, d’ecclésiastiques ou de psychologues cliniciens;
- **Célébration de la vie :** Aide financière pour soutenir la coordination de festins familiaux en

commémoration d'un être cher.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Les membres de la famille des FFADA peuvent avoir accès à du financement et à des ressources par l'entremise du programme de l'Unité de liaison pour l'information à l'intention des familles (ULIIF).

En 2024-2025, le coordonnateur des renseignements et de l'orientation a tenu des séances d'information avec cinq (5) familles de cinq (5) communautés : Rankin Inlet, Pond Inlet, Pangnirtung, Iqaluit et Coral Harbour. Le but des séances d'information était de faciliter le contact initial entre le coordonnateur des renseignements et de l'orientation et les familles des FFADA et de permettre au coordonnateur de partager de l'information avec chaque famille et d'évaluer leurs besoins. Au cours des séances d'information, le coordonnateur et les familles ont commencé à jeter les bases du processus de guérison en explorant des idées sur la façon d'aller de l'avant en s'adaptant à la perte d'un proche.

Tout au long de 2024-2025, le coordonnateur des renseignements et de l'orientation a organisé et tenu trois (3) rassemblements familiaux qui ont suivi les consultations. Ils ont eu lieu à Pond Inlet, à Ottawa, en Ontario et à Montréal, au Québec.

Vous trouverez ci-dessous d'autres faits saillants des collaborations et des réussites pour l'exercice 2024-2025.

Partenariat intergouvernemental

L'ULIIF s'est associé au Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuits, une direction générale du gouvernement du Québec, pour répondre aux besoins d'information d'une famille concernant un être cher. Grâce à ce partenariat, deux familles ont eu l'occasion de retracer le parcours de leur proche et d'organiser une cérémonie célébrant sa vie à son lieu de repos final.

Évènements pour la Journée de la robe rouge

À l'occasion de la Journée nationale de sensibilisation aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées et aux personnes 2SLGBTQIA+, le personnel des Services aux victimes du Nunavut a organisé et animé des activités telles que des marches commémoratives et des barbecues. En 2024-2025, des évènements ont été organisés à Iqaluit, Rankin Inlet et Cambridge Bay.

Collaboration avec les partenaires du système juridique

Le coordonnateur des renseignements et de l'orientation continue de se tenir informé au sujet des ressources de services-conseils disponibles pour s'assurer qu'il peut offrir aux clients un plus grand nombre d'options. Le coordonnateur entretient également de bonnes relations avec les partenaires de la Santé et du système juridique, notamment le programme Parler pour se soigner, les infirmières et infirmiers et les consultants en santé mentale communautaire, ainsi que les conseillers inuits de sociétés de mieux-être telles que la Ilisaqsivik Society de Clyde River, le centre d'amitié Pulaarvik Kablu

de Rankin Inlet, le centre Vivre en santé de Cambridge Bay, et la Tukisigiarvik Society d'Iqaluit.

DÉFIS

La portée des services fournis par le programme de l'Unité de liaison pour l'information à l'intention des familles a continué de s'élargir à mesure que davantage de familles prenaient connaissance du programme et y accédaient. L'augmentation de la demande des clients a également présenté des défis pour maintenir des ressources contractuelles suffisantes, y compris l'accès à des services de consultation culturellement pertinents, ainsi que pour répondre aux capacités et à la disponibilité du personnel requises.

SECTION 6 : ORIENTATION FUTURE – SERVICES D'AIDE AUX VICTIMES DU NUNAVUT

Le ministère de la Justice demeure déterminé à faire avancer les services d'aide aux victimes et poursuivra la voie qu'il a suivie jusqu'à maintenant. L'ensemble du personnel des Services d'aide aux victimes continue de tisser des liens solides avec divers partenaires du secteur de la justice afin d'offrir des services et du soutien sans faille aux victimes et aux survivants d'actes criminels.

ANNEXE A : RAPPORT FINANCIER DU FONDS D'AIDE AUX VICTIMES 2024-2025

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES : DU 1ER AVRIL 2024 AU 31 MARS 2025

Solde d'ouverture			**161 560,35 $**
Recettes			
Intérêts accumulés (2024-2025)	7 911,08 $		
	7 911,08 $		
			169 471,43 $
Dépenses			
Frais bancaires		0,00 $	
Décaissements – Projet	0,00 $		
	0,00 $		
Solde de clôture			**169 471,43 $**

Remarque :

Le financement de base du Fonds d'aide aux victimes est géré dans le cadre du programme de subventions et de contributions du ministère de la Justice. De plus, chaque année, 150 000,00 $ en financement supplémentaire sont fournis pour soutenir les programmes liés au Fonds d'aide aux victimes par le biais d'un protocole d'entente (PE) entre les ministères des Services à la famille et de la Justice. Ce financement supplémentaire est distinct de l'allocation de financement de base du Fonds d'aide aux victimes et ne fait pas partie du financement du Fonds d'aide aux victimes ci-dessus.